CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES

GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL

Séance publique du lundi 5 janvier 2009

Openbare vergadering van maandag 5 januari 2009

La séance publique est ouverte à 16 heures 35 sous la présidence de M. Thielemans, Bourgmestre.

De openbare vergadering wordt geopend om 16 uur 35 onder voorzitterschap van de heer Thielemans, Burgemeester.

Excusés : Mmes Noël, Hariche, Lemaitre, Jellab, M. Temiz,

Verontschuldigd : Mme Lemesre, M. Oberwoits et Mme Abid.

M. le Bourgmestre.- Mesdames, messieurs, la séance publique est ouverte. Je pense que nous ne sommes pas en nombre.

La parole est à M. Nimegeers.

M. Nimegeers.- Monsieur le Bourgmestre, je voudrais signaler que l'opposition va assurer le quorum. Nous ne perturberons pas la première séance du Conseil communal de cette année.

M. le Bourgmestre.- Je vous en remercie. S'agit-il uniquement du MR ?

M. Nimegeers.- Non, je suis en accord avec ma collègue Marie Nagy.

M. le Bourgmestre.- Le MR est de plus en plus large … (*Sourires*.)

La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Monsieur le Bourgmestre, nous devons constater que la majorité n'est pas en nombre.

M. le Bourgmestre.- Je n'ai pas dit cela, j'ai dit d'emblée en ouvrant cette séance que nous n'étions pas en nombre.

Mme Nagy.- Nous le constatons aussi en tant qu'opposition et, après nous être concertés, nous avons décidé d'assurer le quorum afin d'éviter de perturber le Conseil communal de la rentrée. Nous étions toutefois tentés de ne pas l'assurer car l'opposition ne se sent pas toujours respectée. Je rappelle notamment la dernière séance consacrée au budget.

Nous faisons donc un geste pour montrer notre bonne volonté et nous espérons que la majorité en tiendra compte afin que nos débats soient constructifs et positifs pour la démocratie, ce que nous voulons tous, je pense.

M. le Bourgmestre.- Madame Nagy, je suis toujours heureux de vous entendre prôner la démocratie lorsque nous faisons nous-mêmes des efforts afin de faire représenter l'opposition dans nos instances. Votre geste est charmant et je vous en remercie, mais je garde néanmoins en tête l'idée que nous n'avons pas été la plus mauvaise des majorités.

Mevrouw Ampe heeft het woord.

Mevrouw Ampe.- Mijnheer de Burgemeester, Ik vind dat wij vanuit de oppositie een mooie geste doen op de eerste vergadering van het jaar. Wij begrijpen dit niet. Wij doen vandaag een gebaar van goodwill omdat de meerderheid niet in aantal is en u leert ons een lesje. Wij hebben niet gezegd dat dit een slechte meerderheid is. Wij bieden u de mogelijkheid om deze vergadering te laten plaatshebben. U bent nog altijd niet in aantal. Ik onderstreep dat wij de democratie wel ter harte dragen.

De Burgemeester.- Ik dank de Open Vld die gewoon is ons lesjes te leren.

Je constate que la salle se remplit de plus en plus. Les remarques seront donc de moins en moins évidentes et les leçons de moins en moins reçues.

Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2008
Notulen van de vergadering van 15 december 2008

M. le Bourgmestre.- Conformément à l'article 89, alinéa 2, de la nouvelle loi communale et à l'article 7 du règlement d'ordre intérieur, le projet de procès-verbal de la séance du 15 décembre 2008 a été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.

Overeenkomstig artikel 89, alinea 2, van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 7 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zitting van 15 december 2008 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

Urgence

M. le Bourgmestre.- Conformément aux dispositions des articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale, le Collège a ajouté à l'ordre du jour les points 234 à 238 et 240 repris au supplément à cet ordre du jour daté du 30 décembre 2008.

Vu l'urgence, le Collège propose au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour les points 229 à 233, 239, 241 et 243 repris au supplément à cet ordre du jour daté du 30 décembre 2008.

- L'urgence est admise à l'unanimité.

Communications

M. le Bourgmestre.- Mme Hariche est absente ce jour pour des raisons familiales. Sa sœur cadette est en effet décédée. Même dans le cas d'une longue maladie, la douleur reste vive lors du départ de la personne. Nous devons donc tous comprendre que Mme Hariche ne puisse pas participer à nos travaux aujourd'hui. Si vous le permettez, j'enverrai un petit mot au nom du Conseil communal afin de dire à Mme Hariche que nous pensons à elle dans ces moments pénibles.

De heer Arckens, gemeenteraadslid, heeft mij in zijn brief van 5 januari laten weten dat hij ontslag neemt als gemeenteraadslid. Dat ontslag zou vanaf 19 januari 2009 in voege gaan.

Je vous informe également de l'arrêté ministériel du 29 décembre 2008 portant suspension de la décision n° 2 du Conseil communal du 3 novembre 2008 visant la délégation à l'asbl PEB relative aux marchés publics dans le cadre du réaménagement du quartier du Centenaire. Nous reviendrons sur ce sujet.

Je vous invite à prendre connaissance au secrétariat des assemblées des comptes, bilan, rapport financier et de gestion des associations suivantes :

- Centre Culturel Maghrébin – Espace Magh asbl, au 31 décembre 2007 ;
- Les Amis du Primerose asbl, au 31 décembre 2007.

Enfin, je vous invite, à l'issue de cette séance, à prendre ensemble le verre de l'amitié à l'occasion de la nouvelle année 2009.

Question d'actualité

M. le Bourgmestre.- Nous avons reçu par courrier électronique le 30 décembre 2008 une question de Mme Nagy concernant les projets de la Ville pour le réaménagement du plateau du Heysel.

Je dirai en toute honnêteté que la Ville sait ce qu'elle veut et qu'elle n'a absolument aucun nouveau projet dans ce domaine. Mais si Mme Nagy pense qu'il y a un élément neuf parce qu'elle aurait été surprise par certaines réactions de personnes qui ne sont pas membres du Conseil, elle a la liberté de poser une question. Je vous propose toutefois, madame Nagy, d'intégrer cette question dans les points repris à l'ordre du jour.

Vous avez la parole.

Mme Nagy.- Monsieur le Bourgmestre, j'ai des questions très précises à poser. Si vous pouvez y répondre avec précision dans le cadre du point 229, je n'ai pas d'objection. Mais si c'est pour avoir une réponse générale qui élude des réponses détaillées, je préfère développer ma question après l'examen des dossiers.

M. le Bourgmestre.- Quel que soit le moment où vous poserez votre question, les réponses seront celles que je vous donnerai.

Mme Nagy.- « Les réponses que je vous donnerai » … la couleur est déjà annoncée !

M. le Bourgmestre.- La couleur sera rouge … (*Sourires*.)

Mme Nagy.- Le rouge de l'imprécision.

M. le Bourgmestre.- Non, le rouge de la vertu. (*Rires*.)

Y a-t-il d'autres questions d'actualité ?

La parole est à Mme ?

Mme Oldenhove de Guertechin .- Monsieur le Bourgmestre, je voudrais poser une question sur le conflit entre Israël et la Palestine.

M. le Bourgmestre.- Ces questions seront développées tout à l'heure.

Dossiers de M. le Bourgmestre

M. le Bourgmestre.- Il y avait accord de la section.

Y a-t-il des remarques sur mes dossiers ?

La parole est à M. Coomans de Brachene.

M. Coomans de Brachene.- Monsieur le Bourgmestre, une fois de plus, j'ai dû tenter de répondre à mes propres questions dans votre section et je suis heureux de vous avoir en face de moi pour enfin pouvoir les poser.

Il s'agit évidemment du point 229 qui concerne l'asbl Parc des Expositions de Bruxelles et qui sera sans aucun doute repris par ma collègue. Nous avons déjà longuement exposé que nous n'étions pas d'accord avec le principe de la délégation. Vous n'avez pas voulu nous entendre, vous nous avez dit laconiquement que nous avions nos propres visions sur la Ville et que vous aviez les vôtres, ce qui élude tout le débat. Nous connaissons cette réponse qui ne laisse aucune place à une opportunité de participer à l'avenir de la Ville.

Vous revenez aujourd'hui avec un nouveau point en urgence dans ce dossier où l'on sent bien que la Région vous a dicté une réponse et un nouveau rapport pour éviter tout recours.

Nous nous opposerons sur ce point parce que nous estimons, comme nous l'avons déjà dit lors de la dernière séance, qu'il y a un manque réel de démocratie concernant l'avenir de ce plateau qui est un des poumons économiques de notre Ville et de notre Région.

Selon moi, on a appliqué un principe d'hypocrisie dans votre monopoly politique relatif au plateau du Heysel. Dans ce cas-ci, on va appliquer le même principe, mais c'est dit plus clairement dans votre convention.

En interne, on sait que ce n'est pas le PEB qui aura le personnel afin de faire appliquer cette convention. Le principe de la délégation sera de toute façon appliqué, même si ce n'est pas dit.

Nous voterons donc bien évidemment contre ce point.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Monsieur le Bourgmestre, je vais donc développer à présent ma question d'actualité concernant les propositions de la Ville pour le réaménagement du plateau du Heysel. Des changements sont intervenus depuis notre dernière discussion sur ce sujet. Vous m'aviez alors répondu – je ne dirai pas comme d'habitude car je veux éviter toute polémique et je voudrais que nous ayons un vrai débat sur l'avenir de ce plateau – que le temps viendrait, que vous réfléchissiez, etc.

Au début de la législature, j'avais eu connaissance de déclarations de l'échevin des Sports qui se positionnait en faveur du maintien stade du côté du Heysel. Entre-temps, lui et son collègue de l'Urbanisme ont changé d'avis, ils ont proposé Schaerbeek-Formation.

Récemment le ministre-président de la Région a présenté une étude indiquant qu'il est tout à fait impossible, si nous voulons rester dans des délais et budgets raisonnables, d'opter pour cette option de Schaerbeek-Formation. C'est une position que j'exprime depuis plus d'un an avec mon groupe régional et communal. En examinant les conditions de la ZIRAD et la localisation, il semble effectivement déraisonnable de construire un stade à cet endroit.

La Ville n'a fait aucune déclaration sur un changement éventuel de son option. Cela signifie-t-il qu'elle maintient son choix de Schaerbeek-Formation ou pense-t-elle que, pour avoir un vrai stade du niveau qualitatif demandé par l'UEFA, il conviendrait sans doute de réfléchir à l'implantation actuelle du stade, laquelle présente d'ailleurs une série d'avantages en termes d'accessibilité par les transports publics et par la route ?

Une autre question concerne plus directement le point 229. Qui œuvre pour le compte de qui dans ce dossier ?

Je voudrais redire toute mon opposition au fait que la Ville, au lieu d'assumer elle-même, via ses services ou un marché public de services, la gestion du site du Heysel, revient sur le traitement qui doit être réalisé par la société EXCS. On m'avait répondu que celle-ci existait déjà auparavant. Si c'est une raison suffisante selon vous pour justifier que cette société prenne le relais, moi je le pense le contraire, monsieur le Bourgmestre.

Je crois vraiment que la Ville aurait intérêt à clarifier son projet relatif à ce site important pour son caractère récréatif, économique et touristique. La Ville doit enfin préciser sa vision, après plus d'un an d'options non dites. Que veut faire la Ville ? Veut-elle maintenir, oui ou non, les activités de Mini-Europe et d'Océade comme pôle de tourisme populaire ? Ce dernier ne plaît peut-être pas beaucoup, mais il a tout de même une dimension importante. Il attire beaucoup de visiteurs et fournit des emplois.

M. le Bourgmestre.- À qui vous adressez-vous ? À la Région ou à nous ?

Mme Nagy.- Je m'adresse à vous, monsieur le Bourgmestre.

M. le Bourgmestre.- En ce qui nous concerne, avec Bruxelles-les-Bains et Plaisirs d'Hiver, je puis vous assurer que nous faisons du tourisme populaire.

Mme Nagy.- Je pose une question très précise, monsieur le Bourgmestre, concernant Mini-Europe et Océade qui devraient voir leur convention reconduite au-delà de 2010. Considérez-vous que ces deux sociétés ont leur place dans votre projet pour le site ?

Par ailleurs, la Région a cassé votre première décision que le Conseil avait adoptée majorité contre opposition. À nos yeux, la délégation que vous mettiez en place était trop large et le projet n'était pas clairement défini dès le départ. Nous nous opposions en outre à l'offre de 100.000 mètres carrés pour l'Union européenne, proposition élaborée par la société EXCS.

La décision du 3 novembre a été cassée par la tutelle parce qu'elle était trop large vis-à-vis du Palais des Expositions, une asbl où l'opposition est représentée, c'est vrai. Mais ce n'est pas exactement la même chose que le Conseil communal et, en outre, EXCS est une société anonyme dans laquelle seuls vous-même, M. Close et maintenant M. Ceux – grande ouverture démocratique ! – siègent. C'est une société privée. Pour quelle raison va-t-on déléguer à cette société et quel est le coût réel de l'opération via les asbl et cette société ?

Pour la première fois, un budget de plus de 900.000 euros à été voté à la fin de l'année dernière pour alimenter EXCS.

Je me suis renseignée sur les activités antérieures de cette société et, en tout cas, elle ne gérait pas les intérêts urbanistiques de la Ville de Bruxelles sur le plateau du Heysel. La mission qui lui est maintenant confiée est tout à fait nouvelle.

Je souhaite que l'on en revienne à une meilleure gestion de ce dossier, que ce soit le Collège qui présente un projet et qu'il y ait appel au marché public pour la réalisation d'études, la mise en œuvre, etc. Le passage par EXCS

apparaît comme une manière de contourner les procédures de marché public, alors qu'il n'y a aucune raison de le faire.

Vous nous soumettez une nouvelle décision sur les possibilités de confier à la société EXCS les actes matériels, à titre gratuit, dit-on. Mais je vous pose néanmoins la question : quel est le budget ? Il y a en effet un budget via le Palais des Expositions.

Vous revenez sur ce dossier en un tour de passe-passe, vous limitez un tout petit peu par rapport à la décision du 3 novembre, mais, dans les faits, rien ne change. EXCS conserve la possibilité de se voir confier toute la réalisation pratique des appels d'offre, des études etc. concernant le plateau du Heysel. Ce n'est pas une bonne chose. Je le pensais déjà le 3 novembre. Je voterai donc contre cette proposition.

M. le Bourgmestre.- Je pense alors que cela ne vaut pas la peine d'en discuter.

Mme Nagy.- J'aimerais avoir des informations sur le coût et les activités de la société EXCS.

Quel type de contrat lie-t-il cette société et l'expert du monde immobilier privé dont nous avons parlé lors du dernier Conseil communal ? EXCS est-elle soumise à la tutelle régionale pour les actes qu'elle pose ? La loi sur les marchés publics est-elle d'application ?

Quel a été le coût de l'offre de services auprès de la Commission européenne pour 100.000 mètres carrés de bureaux, proposition qui semble aujourd'hui abandonnée ? Comment les habitants et le Conseil seront-ils informés de ce dossier qui les concerne réellement ?

De Burgemeester.- Mevrouw Ampe heeft het woord.

Mevrouw Ampe.- Mijnheer de Burgemeester, in de vorige gemeenteraad heeft de voltallige oppositie zich al kritisch uitgelaten over het dossier rond de Heizel. We hebben dat op eigen initiatief moeten doen. We hebben die vraag zelf voorgelegd omdat het college nooit met een project over de herinrichting van de Heizel naar de gemeenteraad is gekomen.

Nu hebben we op een website heel toevallig een document gevonden waarin de NV EXCS bij Europa een kandidatuurstelling heeft aangevraagd om op die Heizelvlakte Europese kantoorgebouwen op te richten, zonder dat de gemeenteraad daarvan op de hoogte was.

We hebben op 3 november in deze gemeenteraad een beslissing laten vallen die erop gericht was die NV een wettelijk karakter te geven voor de daad die ze in september daarvoor had gedaan. Eigenlijk had het college de bedoeling de hele zaak te regulariseren.

De Brusselse regering zegt nu echter dat dit onwettelijk is en daarom halen jullie ook het substitutierecht uit die beslissing.

De Burgemeester. Mevrouw Ampe, mag ik u vragen de gepaste woorden te gebruiken, “onwettelijk” hoort daar in dit geval niet bij.

Mevrouw Ampe.- Dat is wel degelijk een gepast woord want waarop steunt die wettelijkheid?

De Burgemeester.- U hebt toch altijd gelijk. We hebben hier misschien wel een fout begaan, maar we bevonden ons niet in de onwettelijkheid.

Mevrouw Ampe.- Dan zou ik graag hebben dat u mij uitlegt hoe het mogelijk is dat een naamloze vennootschap namens de stad Brussel bij Europa een kandidatuur kan indienen om kantoren te bouwen op de Heizelvlakte zonder dat ze daarvoor van de stad Brussel de toestemming heeft gekregen, noch van het college, noch van de gemeenteraad. Als u mij dat kunt uitleggen, zal ik het

kunnen begrijpen. Ik beweer niet dat ik altijd gelijk heb, ik wil gewoon begrijpen wat er gebeurt.

Legt u mij bovendien ook eens uit hoe het mogelijk is dat de vzw Tentoonstellingspark van de stad Brussel in juni een bedrag van 950.000 euro heeft gegeven aan de NV EXCS, dat die NV in september een kandidatuur indient bij Europa, dat u die NV in november een substitutierecht wilde toekennen en dat u op het einde van het jaar werd geconfronteerd met de Brusselse regering die zegt dat u fout bezig bent en dat u die beslissing moet herzien, wat u vandaag inderdaad ook doet.

Die beslissing op zich is voor mij al een aanwijzing dat u wilt voortgaan met een project waar wij niet veel over weten. Niemand weet vandaag waar u met de Heizelvlakte naartoe wil. U zegt altijd dat het gaat om een verzameling van losse ideetjes, maar wij moeten alles maar lukraak vinden op websites die soms, al dan niet toevallig, plots weer verdwijnen.

Zo zou het college al een aanvraag tot bestemmingswijziging hebben voorbereid. Is dat waar? Wie heeft die aanvraag ingediend, de NV EXX, de vzw of het college? Het is allemaal erg onduidelijk. Kunt u ons daar meer informatie over geven? Wordt er een bestemmingswijziging voor de Heizelvlakte voorbereid en treft u voorbereidingen om kantoren en woningen op de Heizelvlakte te bouwen?

Ik zou daarnaast nog graag weten of en wanneer u de contracten met Oceade en Mini-Europa zult verlengen. U weet zeer goed dat Oceade en Mini-Europa tot 2010 een contract hebben voor recreatieve activiteiten, maar dat ze die contracten liefst zo snel mogelijk willen verlengen. Die bedrijven hebben immers personeel in dienst, ze hebben meerjarenplannen en moeten nagaan of

nieuwe investeringen nodig of nuttig zijn, maar ze kunnen dat niet doen als ze er niet zeker van zijn dat ze na 2010 nog een contract zullen hebben.

Misschien zult u die contracten niet meer verlengen omdat u van oordeel bent dat de populaire evenementen *Plaisirs d'hiver* en *Bruxelles les Bains* dezelfde impact hebben als Mini-Europa en Oceade. Als dat inderdaad zo is, moet u dat duidelijk zeggen aan de gemeenteraad en aan de mensen die zorgen voor werkgelegenheid in het Brusselse Gewest. Dat personeel werkt voor een private onderneming. Dat kost de staat niets, maar ze betalen toch allemaal belastingen.

De Burgemeester.- Mevrouw Ampe, wilt u tot uw concrete vragen komen?

Mevrouw Ampe.- Ik heb drie concrete vragen.

1) Wat is de wettelijkheid van de kandidatuurstelling van de NV bij Europa?

2) Zal de 900.000 euro die de NV EXCS heeft ontvangen aan de vzw Tentoonstellingspark worden teruggestort?

3) Bent u inderdaad bezig met de voorbereiding van een aanvraag tot wijziging van de bestemming voor de Heizelvlakte? Hoe ziet die eruit en wanneer zult u de contracten met Oceade en Mini-Europa verlengen?

M. le Bourgmestre.- Madame Nagy, vous nous aviez annoncé que vous nous interpelleriez chaque fois qu'un article paraîtrait dans la presse concernant le Heysel. Mais vous devez aussi savoir que je n'ai pas l'habitude de changer de discours ni de méthode comme une girouette. Je ne travaille pas à la demande de la presse, elle fait son travail et je fais le mien.

Si des amis à vous et de Mme Ampe passent leur temps à trouver toutes sortes de solutions comiques sur le parking C, c'est leur problème !

Comme je l'ai dit à maintes reprises dans cette enceinte, pour ce qui concerne notre grand projet pour le plateau du Heysel et en particulier le Centre de congrès international, nous voulons démarrer sur la base d'un concours d'idées.

J'ai accepté votre question mais je ne pense pas qu'elle relève de l'actualité puisque nous n'avons rien changé dans notre position. Ce sont des personnalités marginales qui l'ont fait. Pour ce qui nous concerne, nous restons dans le cadre d'un plan cohérent global pour le plateau du Heysel.

Évidemment, je n'ai pas la science infuse dont votre parti témoigne. Je veux rester méthodique et j'ai demandé à pouvoir m'entourer d'experts. J'ai déjà eu l'occasion d'expliquer que le projet de développement du plateau – qui m'est cher, étant natif de l'endroit – constitue en fait une nouvelle étape du projet de Ville auquel nous voulons absolument contribuer. Je pense que nous avons déjà fait pas mal de choses, et nous allons continuer pour que la Ville s'anime et pour développer un domaine récréatif. Mais au-delà de ce dernier, qui a effectivement une dimension internationale, il faut aussi penser à la promotion internationale de la Ville. Où voulez-vous que nous le fassions, sinon sur le plateau ? C'est une dimension économique qui me paraît fondamentale.

En ce qui concerne Schaerbeek-Formation, je prends acte des études auxquelles beaucoup ont fait allusion. Mais je m'interroge quand même sur la crédibilité des pouvoirs publics qui, alors qu'ils détiennent tous les leviers du projet, de la prise de la décision jusqu'à la délivrance des permis en passant par la propriété du terrain, ne pourraient pas boucler un tel projet en dix ans.

En ce qui concerne le récréatif, vous ne pouvez pas me reprocher un manque de souci de dynamisme dans la Ville de Bruxelles vu les résultats des dernières manifestations en matière de divertissement et de tourisme populaire.

Demandez aux gens ce qu'ils pensent de Plaisirs d'Hiver et de Bruxelles-les-Bains. C'est du tourisme populaire !

Sur le plateau du Heysel, il y a Mini-Europe, Océade, Bruparck. Nous ne voulons pas tuer ces institutions. Il y a aura sans doute une prolongation limitée des concessions, car nous devons conserver le droit d'avoir des visions peut-être plus larges. Si nous nous tournons vers l'extérieur et organisons un concours d'idées, nous devons aussi pouvoir réfléchir dans ce Conseil à ce que cela pourrait représenter. Nous aurions alors effectivement des avis d'experts.

Personnellement, j'ai une volonté particulière relative au plateau du Heysel, celle de lui rendre un caractère particulièrement vivable, à la fois dans le domaine récréatif pour les touristes et aussi pour les citoyens que je connais bien pour y avoir longtemps habité. Ces derniers me reprochent déjà la proximité du stade et, très souvent, ils se plaignent des nuisances.

Pour nous, il est fondamental de conserver des possibilités d'extension autour de l'Atomium, de la Foire internationale de Bruxelles, du Parc des Expositions et des divers sites présents.

Concernant EXCS, nous procéderons à la signature d'une convention entre le PEB et EXCS, si le Conseil communal la vote. Je rappelle que la SA EXCS est une structure interne au Parc des Expositions. Je le précise car tout le monde a le sentiment qu'il s'agit d'une espèce de société anonyme extérieure atterrissant sur le territoire de la Ville grâce à une fusée martienne ! Cette société a été inventée par un de mes prédécesseurs et est partie prenante à la structure globale de la Foire internationale de Bruxelles.

Je trouve que votre accusation de manque de transparence est un peu en contradiction avec le fait qu'Écolo, par exemple, est représenté au conseil d'administration de la Foire internationale de Bruxelles. La société EXCS,

quelle que soit sa structuration technique, en dépend. Vos représentants peuvent donc à tout moment poser les questions qu'ils désirent, par exemple sur les budgets, et formuler des remarques. Au-delà de cela, c'est quand même le vote démocratique qui, à un moment donné, intervient.

Si nous utilisons une structure interne pour poser un certain nombre d'actes conventionnés, nous devrons couvrir certains frais. Nous avons fixé une limite maximale à 950.000 euros, et chaque euro utilisé devra être justifié. Grâce à la convention, la Ville et le PEB pourront opérer des vérifications.

Quant à la proposition de l'Europe, je ne l'abandonnerai pas, si elle est intéressante pour la Ville. C'est la Ville qui s'est inscrite et non pas d'autres, comme vous semblez l'entendre. Il faut aussi savoir que c'est la Région qui tranchera probablement en dernier ressort. Ce qui enrichira la Ville sera pour moi un élément positif. Les finances de la Ville sont telles qu'il faudra trouver un jour des éléments extérieurs, à moins de vouloir revenir au village, ce qui n'est pas ma vision des choses.

À l'inverse de ce qui a été fait en son temps pour Tour et Taxis, je consulterai et je présenterai aux habitants et aux acteurs concernés un projet, avec ses alternatives, basé sur les résultats d'un concours d'idées et validé par les experts consultés et par cette assemblée.

Concernant les objectifs, vous parlez d'urbanisme casino. J'ignore ce que cela signifie. Je sais que Monte Casino a été un moment fort pendant la deuxième guerre mondiale. Pour ce qui nous concerne, nous voulons avoir une vision de la Ville et nous souhaitons que la Ville de Bruxelles, entre-temps devenue ville européenne, conserve son dynamisme économique et touristique, et cela au bénéfice de ses habitants.

C'est pour cela que le *Convention Center*, le grand centre de congrès que nous voulons installer sur le plateau du Heysel, reste pour nous quelque chose de fondamental à renforcer. Si nous agissons autrement, les possibilités économiques seront fortement réduites, surtout quand on connaît les retombées directes et indirectes de ce genre de tourisme. J'en parlais avec mes collègues de Madrid, de Barcelone, de Vienne, et à l'époque, de Rome. Toutes les villes ont compris qu'il y a là un impact important.

J'espère que vous pourrez un jour partager ces objectifs avec nous. Selon moi, ils visent à assurer un véritable avenir urbain à Bruxelles et correspondent tout à fait au PDI. Charles Picqué et moi avons donné plusieurs conférences de presse pour montrer combien nous pensions que la Région et la Ville avaient un avenir commun à partager, un avenir fondamental et indispensable au bien être de nos concitoyens. Le reste peut être un jeu, un débat politique, éventuellement une différence de vision. Mais les résultats seront-ils les mêmes?

La parole est à M. Ceux.

M. Ceux, échevin.- Monsieur le Bourgmestre, je sais qu'aujourd'hui il est de bon ton de communiquer souvent et rapidement.

Madame Nagy, vous revenez avec une question que vous aviez déjà posée, et je pense que la réponse du Bourgmestre a été très complète et correspond à ce qui a été dit précédemment.

Jusqu'à présent, le Collège de la Ville de Bruxelles a fait preuve d'une attitude cohérente, sans s'exprimer de façon particulière tous les deux ou trois jours. Nous voulons effectivement organiser un concours d'idées.

Il a aussi été dit que, si le premier choix du Collège, qui est aussi celui du gouvernement bruxellois, puisqu'à ce jour la seule décision pour le stade était Schaerbeek-Formation, n'était pas possible, il faudrait réétudier la

problématique du stade Roi Baudouin. Il conviendrait donc, dans le concours d'idées, de laisser la porte ouverte à l'une ou l'autre alternative.

En ce qui concerne le domaine récréatif, vous conviendrez avec moi que, comme échevin de l'Urbanisme, on ne peut pas se réjouir de l'utilisation du sol et des constructions à cet endroit. Cela ne veut pas dire que les activités actuelles sont menacées. Il faut arrêter de dire que des choix ont été prédéterminés. Il est possible que les activités qui s'y déroulent aujourd'hui y soient maintenues.

Je pense aussi qu'une nouvelle urbanisation du site est essentielle. On en parle depuis des années, et nous voulons enfin la mener à bien, notamment dans le cadre du PDI qui a été voté par l'ensemble des partenaires du gouvernement ; un grand centre commercial et un centre de congrès sont prévus. Nous verrons si nous pouvons y ajouter quelque chose.

La proposition pour l'Europe n'est pas abandonnée. La preuve en est que, demain, les membres de la Commission viennent visiter le site pour voir s'il peut répondre à leur demande. Bien entendu, il appartiendra à la Région de trancher en cette matière.

Aucun choix définitif n'a été opéré à ce jour, contrairement à ce que vous pensez. Nous voulons que le plateau du Heysel soit une réussite encore plus grande qu'aujourd'hui dans le domaine récréatif et en ce qui concerne le centre de congrès et d'autres infrastructures. Tout cela sera discuté avec le Conseil lorsque nous aurons lancé le concours d'idées.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Monsieur le Bourgmestre, je vous remercie pour vos réponses. Nous apprenons certaines choses. La première c'est que vous ne savez pas très bien comment tirer un profit maximum du site du Heysel. Vous avez l'intention de construire 100.000 mètres carrés de bureaux, une autre fois vous

voulez du logement, un centre commercial, une salle de spectacles etc. Ce n'est pas très clair, et le centre de congrès continue à poser question.

Je rappelle qu'en 2001, Beliris a partiellement financé une étude menée par Art & Build pour le centre de congrès.

M. Close, échevin.- Ce n'est pas Art & Build, c'est Tractebel. Vous dites n'importe quoi ! Vous devriez vérifier vos sources.

M. le Bourgmestre.- Soyons prudents sur la source !

Mme Nagy.- Un travail avait été entamé …

M. le Bourgmestre.- Moi, je ne connais pas mes dossiers, mais vous, vous les connaissez !

Mme Nagy.- On peut ironiser mais, en vertu de l'accord de coopération, Beliris a payé une étude en 2001 sur l'avenir du centre de congrès sur le site. J'en suis certaine.

M. Close, échevin.- C'est faux !

Mme Nagy.- Donc selon vous l'accord de coopération n'a pas été respecté sur ces points.

M. Close.- Le budget a été engagé en 2004.

Mme Nagy.- Cela n'a aucune importance …

M. le Bourgmestre.- Après les accusations, cela a une importance. Mesurez vos paroles. Vous commencez à ressembler à votre voisine !

Mme Nagy.- Mais je ne porte aucune accusation, je dis qu'une étude a été réalisée et financée par l'accord de coopération.

On peut toujours faire et refaire des études. Cela fait marcher les bureaux d'étude et des idées sont développées. Quand j'ai parlé d'urbanisme casino, je voulais évoquer cette volonté que vous avez de rentabiliser le site, qui peut être

amélioré, je n'en disconviens pas, mais qui doit aussi rester un centre sportif à la disposition des clubs et autres, et un poumon vert pour la Ville.

Si toutes les communes se mettent à construire des bureaux sur leurs zones d'équipement collectif, je pense qu'il y aura un vrai problème d'habitabilité.

Dans la réponse à l'appel d'offres pour l'Europe, il est question d'un énorme quartier loti de 600.000 mètres carrés. Je conteste ce projet. La proposition n'est pas claire. Selon moi, il faut redéfinir le Heysel à partir de ses atouts actuels, y compris le stade, le pôle de tourisme populaire et les espaces verts. Il faut améliorer la situation de la Foire internationale et des parkings en gardant l'affectation qui figure au PRAS. Ce sont deux projets différents qui méritent d'être débattus.

Je conteste fermement un deuxième élément. Au lieu de lancer un appel aux idées à partir de ses services en faisant appel à la loi sur les marchés publics, la Ville délègue en cascade et passe par deux asbl et une société anonyme filiale d'une de celles-ci. L'opposition a effectivement deux représentants à la Foire internationale de Bruxelles et pose des questions ; mais la transparence n'est pas la tasse de thé de la majorité. Nous continuerons à poser des questions, c'est notre travail. Mais je trouve malsain de contourner les lois sur les marchés publics.

M. Close, échevin.- Vous n'avez pas le droit de lancer de telles accusations !

Mme Nagy.- Vous nous demandez de voter cette délégation en cascade dans le cadre du point 229. Ces gens vont faire tout le travail et le Conseil communal votera ensuite, parce que vous avez dû faire marche arrière avec votre première proposition. Ce n'est pas une bonne manière de fonctionner.

Nous travaillons avec une société anonyme dans ce dossier. La délégation au développement de la Ville a répondu à une offre de marché public.

M. le Bourgmestre.- La société anonyme est une société interne au PEB, entendons-nous bien.

Mme Nagy.- J'ai rappelé que vous-même, M. Close et M. Ceux siègent au conseil d'administration. C'est cela la grande ouverture démocratique ! Je trouve qu'il y a un problème et je reviendrai sur cette question.

M. le Bourgmestre.- Vous voulez dire que c'est la minorité qui doit dicter à la majorité ce qu'elle doit faire. C'est assez comique !

Mme Nagy.- Par moments, monsieur le Bourgmestre, je pense que vous auriez intérêt à écouter l'opposition. Mais vous n'y êtes pas contraint, la loi du nombre est là, c'est ainsi que fonctionne la démocratie. Mais ce que fait une majorité n'est pas toujours juste sur le plan légal. On a vu cela ailleurs. Je n'ai donc aucune difficulté à dire qu'un problème de fonctionnement se pose en ce qui concerne EXCS.

Je vous ai posé des questions précises sur le contrat des personnes travaillant pour EXCS. Vous avez parlé d'un budget de 950.000 euros ; j'avais d'ailleurs cité moi-même ce montant au départ. Quel est le lien contractuel existant entre l'expert immobilier et la société EXCS ? Quel intéressement est-il prévu ? Vous n'avez pas apporté de réponse à cette question. Pour le reste, nous suivrons le dossier de près.

M. le Bourgmestre.- Il n'y a pas d'intéressement, c'est un traitement fixe. Ensuite, je ne sais pas ce qu'Écolo fait avec d'autres sociétés mais, à propos d'EXCS, votre parti exagère parfois.

M. Close, échevin.- Le contrat qui lie l'expert à EXCS est un contrat de société, avec une rémunération fixe.

Mme Nagy.- Nous reviendrons sur cette délégation que j'estime injustifiée. Sur les projets urbanistiques, je suis convaincue que les 100.000 mètres carrés de bureaux sont en contradiction avec toutes les autres propositions régionales. On pourrait travailler au maintien d'un stade de football sur le site du Heysel en veillant à réduire les nuisances.

On veut faire de l'argent avec de l'immobilier via des terrains aménagés en équipement collectif, c'est un choix qui je ne partage pas. Je préférerais que l'on se préoccupe de la réduction des nuisances pour les habitants et de l'encadrement des matches afin de maintenir l'activité. Pour le budget de la Ville, il serait intéressant de ne pas trop tarder à donner des réponses sur le stade du Heysel qui, jusqu'à présent, coûte pas mal d'argent à la Ville. Si vous attendez Schaerbeek-Formation, vous payerez encore pendant de nombreuses années !

Les prescriptions urbanistiques que la Région s'est elle-même données pour le site de Schaerbeek-Formation, le problème du départ de la SNCB, la dépollution … (*Intervention de M. Smet*.)

M. le Bourgmestre.- Je vous demande de ne pas entamer de dialogue personnel. Par ailleurs, madame Nagy, je vous signale que d'autres personnes souhaitent poser des questions.

Mme Nagy.- Affaire à suivre, donc. Je vous interrogerai, non pas au gré des articles de presse mais dans l'intérêt des habitants et de la bonne gouvernance qui pose actuellement un gros problème, monsieur le Bourgmestre, monsieur l'échevin de l'Urbanisme, car tout devrait être piloté par l'échevinat de l'Urbanisme et non par la société EXCS.

De heer Burgemeester.- Mevrouw Ampe heeft het word.

Mevrouw Ampe.- Mijnheer de Burgemeester, u kunt veel rond de pot draaien en ons beledigingen naar het hoofd slingeren, maar dat verandert niets aan de zaak, namelijk dat de beslissing van 3 november door de Brusselse regering is geschorst omdat het substitutierecht dat de NV EXCS de mogelijkheid gaf om de kandidatuur bij Europa in te dienen, gewoon onwettelijk is.

U kunt daar nu een hele reeks argumenten voor verzinnen, maar u was gewoon fout bezig. Dat is nu herroepen en u moet daarvoor vandaag een nieuwe beslissing op tafel leggen.

U hebt niet ook op al mijn vragen geantwoord. Ik heb geen antwoord gekregen op mijn vraag of u al dan niet bezig bent met een aanvraag tot bestemmingswijziging of met een nieuw bestemmingsplan.

U hebt mij ook niet gezegd of u de contracten met Oceade en Mini-Europa al dan niet zult verlengen.

Ik heb wel begrepen dat u eerst een ideeënwedstrijd wilt organiseren, maar ik zou u toch willen vragen om realistisch te zijn. Die ideeënwedstrijd moet in 2009 worden gehouden. Dat houdt echter het risico in dat Mini-Europa en Oceade in 2010 hun deuren zullen moeten sluiten. Moeten zij wachten tot die ideeënwedstrijd op het einde van 2009 zal zijn afgelopen om enige zekerheid te hebben over hun toekomst? Hoe kunnen zij de arbeidsovereenkomsten met hun personeelsleden dan nog verlengen? Dat is toch niet mogelijk? De stad Brussel baat zelf zwembaden uit. Stelt u zich eens voor dat u die baden huurt van andere instellingen en dat die u in de onzekerheid laten over de verlenging van de huurovereenkomsten omdat er eerst nog een ideeënwedstrijd moet worden georganiseerd en afgehandeld? Dat is toch te absurd. Zo kan men geen bedrijf

leiden en u weet dat zeer goed. Blijkbaar kiest u echter voor het doen verdwijnen van die recreatie.

Het gebied dat door Oceade, Mini-Europa en Bruparck nu wordt ingenomen, zal braakliggend terrein worden, maar dat is wellicht het uiteindelijke doel. U wilt de vastgoedmarkt laten speculeren rond die braakliggende terreinen en er grote projecten neerpoten die voor velen bijzonder interessant zullen zijn, behalve voor de bewoners.

U schermt nu met het argument dat de bewoners klagen over de overlast die door het stadium wordt veroorzaakt, maar als antwoord zult u er 650.000 m2 gebouwen optrekken. Volgens mij is de huidige overlast helemaal niet te wijten aan Bruparck, Oceade of Mini-Europa. U bent er blijkbaar van overtuigd dat een shoppingcentrum drie keer zo groot als dat van Wijnegem geen problemen zal veroorzaken en dat 150.000 m2 woningen helemaal geen drukte met zich zal brengen. Ook 100.000 m2 kantoren zal geen probleem zijn. U bent er vast van overtuigd dat dit alles “vivable” zal zijn. Ik ben daar helemaal niet zo zeker van.

Schepen Ceux heeft net iets interessants meegedeeld. Morgen zouden mensen van de Europese Commissie de Heizelvlakte komen bezoeken. Wie hebben jullie uitgenodigd? Wie maakt deel uit van die delegatie? Ik leid daar uit af dat jullie dat spoor toch verder wilt bewandelen.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Coomans de Brachene.

M. Coomans de Brachene.- Monsieur le Bourgmestre, je pense que si vous aviez davantage écouté l’opposition le 3 novembre dernier, nous n’en serions sans doute pas là. Vous dites que cette zone vous est chère, mais vu le nombre de mandats exercés sur le plateau du Heysel par des personnes présentes dans cette salle, c’est dans un autre sens que je comprends vos paroles. Cela est même très coûteux !

En ce qui concerne le stade, Océade et Mini-Europe, vous ne dites pas clairement que vous souhaitez qu'ils quittent le plateau, mais vous nous faites comprendre à demi-mot que la convention avec Océade et celle avec Mini-Europe ne seront pas renouvelées dans l'immédiat. Pour le stade, vous faites état des plaintes des riverains. Cela me fait penser à ces habitants de la Région flamande qui s'installent près des pistes de l'aéroport et qui se plaignent ensuite des nuisances sonores ! Je vous suggère de voir les permis qui sont délivrés en Région flamande pour construire juste en bout de piste ! Ce ne sont pas des francophones, mais là n'est pas le problème : qu'ils soient francophones ou néerlandophones, j'estime qu'il y a une certaine hypocrisie à aller s'installer en bout de piste et de réclamer ensuite. (*Remarques et rires sur divers bancs*.)

De la même façon, il me semble un peu hypocrite d'acheter un logement à proximité du stade et de se plaindre ensuite des nuisances. (*Rires*.)

Je crois que si votre majorité respectait l'opposition comme elle le prétend, monsieur le Bourgmestre, elle arrêterait de couper systématiquement ses interventions.

On a aussi parlé de récréation populaire, ce qui me fait rire car on a l'impression que vous ne l'autorisez qu'en décembre et en juillet. Je précise que, le reste de l'année, il y a aussi une activité qui doit se dérouler à Bruxelles et qu'à cet égard, Océade et Mini-Europe sont des compléments intéressants. Autant utiliser ce qui existe et éviter de jeter l'enfant avec l'eau du bain.

Par ailleurs, il me semble qu'en 2003 et 2004, vous avez donné deux conférences de presse à propos du lancement de cette grande étude sur le centre de congrès qui devait être installé du côté de l'avenue de Madrid. À l'époque, j'étais allé voir votre chef de cabinet, M. Close, à ce sujet car je trouvais que c'était une bonne chose pour la Ville. Malheureusement, ce projet est toujours

resté lettre morte. Une procédure a été lancée, on a parlé de la transformation du Trade Mart, on a évoqué son installation à la place des bureaux de congrès du côté de l'avenue de Madrid. Ensuite plus rien. Nous nous demandons ce qu'il en est de ce projet.

Des conférences de presse sont organisées sur un tas de choses, mais on se rend compte quelques années plus tard qu'il n'en est rien. Personnellement, je ne parlerai pas d' « urbanisme casino » mais bien d' « urbanisme monopoly » puisqu'on décide de revoir toute la zone avec des implantations beaucoup plus néfastes à notre sens pour le lieu lui-même et pour les riverains. Je pense que nous allons dans une mauvaise direction.

Dès lors, monsieur le Bourgmestre, nous nous opposerons clairement à cette décision.

Dossiers de M. l'échevin Ouriaghli

- Accord de la section.

Dossiers de M. l'échevin Ceux

- Accord de la section.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Monsieur le Bourgmestre, mon intervention, en lien avec le point précédent, porte cette fois sur le point 232 : Désigner la SC Aménagement comme auteur de projet du PPAS « Loi ».

Je voudrais avoir des informations plus détaillées sur l'état du concours, le master plan, etc. Aujourd'hui, je ne pourrai que m'abstenir sur cette proposition car on nous propose de doubler la densité des bureaux rue de la Loi pour

l'Europe et en même temps de maintenir éventuellement l'offre des 100.000 mètres carrés qui figure dans les propositions d'EXCS concernant le Heysel.

M. Close, échevin.- Vous êtes contre l'Europe à Josaphat …

Mme Nagy.- Selon moi, il y a un choix à faire entre l'offre « Loi » où il y a 100.000 mètres carrés de trop et l'offre Heysel.

M. Close, échevin.- C'est soit Josaphat, soit Delta.

Mme Nagy.- Mais il est impossible d'accepter les deux propositions. Votre approche de cette question montre bien votre manque de cohérence.

M. le Bourgmestre.- Pour Josaphat, votre position est tout à fait claire.

Mme Nagy.- Je fais simplement une remarque concernant les deux projets qui sont concurrents et qui s'excluent l'un l'autre. Il est impossible de réaliser la densification prévue dans le PPAS « Loi » et de garder en même temps l'option des 100.000 mètres carrés au Heysel.

Je m'abstiendrai donc sur ce point 232 dans un souci de cohérence.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Coomans de Brachene.

M. Coomans de Brachene.- Monsieur le Bourgmestre, je voudrais également intervenir sur le point 232, que nous avons déjà évoqué en section. Le sujet me tient fort à cœur car nous sommes dans une « surdensification » du quartier européen, une zone qui pose déjà un certain nombre de problèmes. On parle d'un PS 8. C'est beaucoup trop à notre sens parce qu'on va quasiment doubler la taille de certains immeubles qui ont déjà un aspect « écrasant » pour certains. Je peux comprendre que la vision d'un Manhattan bruxellois soit attirante pour certains, y compris au niveau des taxes, mais ce qui m'intéresse ici c'est la vivabilité.

Or, vous le savez, la rue de la Loi est déjà considérée par beaucoup comme un égout à bagnoles. Il faut essayer de lutter contre cette image négative

que le quartier européen véhicule. Avec ces chiffres que je lis dans votre rapport, on ne ferait qu'augmenter cette impression, même s'il faut constater – et c'est un point positif – la volonté d'insérer du logement, du commerce et de l'équipement.

Je crois néanmoins qu'une surdensification dans ce quartier serait vraiment néfaste pour des immeubles qui ont déjà du mal à survivre et des bâtiments anciens qui seront vite comme des dents creuses. On aura l'impression, comme à l'avenue Louise, que ces bâtiments que l'on a envie de conserver seront les monuments à abattre. Je crains qu'à vouloir surdensifier ce quartier, vous ne l'asphyxiiez pour de très longues années. Nous nous abstiendrons donc car il est trop tard puisque la Région a déjà entériné certains dossiers concernant ce quartier.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Ceux.

M. Ceux, échevin.- Monsieur le Bourgmestre, je rappelle tout d'abord que la procédure relative au concours a été lancée et reprendra en février.

Ce concours se base sur le schéma directeur et les éléments qui ont été négociés entre la Ville et la Région pour le développement de ce quartier.

Vous aimez les caricatures, monsieur Coomans de Brachene, mais je rappelle que les bureaux sont regroupés sur un axe et que le logement est revalorisé pour aboutir à un véritable quartier mixte.

Je rappelle aussi que le jury comprend, à côté d'experts européens, deux membres de la Région, deux membres de la Ville et deux membres de la Commission européenne. Nous sommes donc parfaitement représentés.

Je terminerai en disant que tout cela n'est pas contradictoire. Il y a une volonté de la Région, de la Ville et de la Commission de procéder à des regroupements dans le quartier Loi de manière à avoir un quartier mixte ouvert

au logement, aux transports en commun, à d'autres activités et au développement culturel. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Par ailleurs, l'Europe demande à disposer d'autres lieux lorsqu'il y aura une demande d'extension dans dix ou douze ans. Nous avons toujours dit qu'il fallait arrêter de mettre tout au même endroit et prévoir deux ou trois lieux. Là encore, au risque de me répéter, nous avons posé notre candidature mais la Région tranchera.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Coomans de Brachene.

M. Coomans de Brachene.- Monsieur le Bourgmestre, si votre échevin dit qu'il suffit d'avoir deux ou trois autres lieux, je l'encourage à prévoir cette surdensification et le doublement de la taille des immeubles à d'autres endroits. On éviterait ainsi d'écraser davantage encore la rue de la Loi qui, comme je le disais, ressemble plus à un égout à bagnoles qu'à une véritable rue digne de ce nom et qui est sensée être une des plus belles de notre capitale.

La rue de la Loi a été conçue à la base comme l'artère de référence, et c'est pour cette raison que la plupart des institutions s'y sont installées. Il serait dommage de la détruire définitivement en acceptant ce PS 8 et en augmentant cette densification qui lui sera funeste.

M. le Bourgmestre.- Nous allons donc augmenter le nombre de voies de circulation.

M. Coomans de Brachene.- Monsieur le Bourgmestre, je voudrais encore intervenir sur le point 233 relatif au dossier Diabolo.

Nous souhaitons nous abstenir parce que, même s'il s'agit de nouveau de faire correspondre le PRAS à ce qui a été décidé voici peu par la Région et la Ville et même si le Diabolo apportera des améliorations, je pense que, dans sa conception actuelle, il pose un problème pour les terrains situés à Haren. Ces

derniers seront en effet partiellement sacrifiés pour le compte de l'aéroport qui ne se trouve pas dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Or c'est la Région qui accepte de sacrifier ses propres terrains, lesquels sont assez chers. Selon moi, il ne revient pas à la Ville de donner un tel avantage à la Région flamande pour la valorisation de son aéroport. Une autre possibilité permettait d'éviter d'encercler le village de Haren et de favoriser le développement futur de ce village.

M. le Bourgmestre.- Il n'existe pas de village, Haren fait partie de la Ville. Vous devriez rafraîchir vos connaissances en géographie. Par ailleurs, il serait intéressant de savoir qui est le président de la SNCB.

La parole est à M. Ceux.

M. Ceux, échevin.- Monsieur le Bourgmestre, nous ne manquerons pas de faire savoir que le MR s'oppose à la juste indemnisation des personnes qui sont touchées par ces projets puisque tel est l'objet du vote aujourd'hui.

M. Close, échevin.- Je crois qu'il va y avoir une scission avec le FDF qui a bien lu le document !

M. le Bourgmestre.- Et nous le ferons savoir au président. Je crois que sa couleur politique est intéressante. On vous aime, monsieur Coomans de Brachene, quand vous parlez comme cela.

Dossiers de Mme l'échevine Noël

- Accord de la section.

Dossiers de M. l'échevin El Ktibi

- Accord de la section.

Dossiers van de heer schepen De Hertog

- Akkoord van de sectie.

Vote

M. le Bourgmestre.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers. Le vote commence par Mme Mejbar.

- Il est procédé au vote nominatif.

M. le Bourgmestre.- Adoptés par 30 voix, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

Questions – Vragen

Question de M. Peters concernant le pourcentage de logements vides dans le parc immobilier de la Ville de Bruxelles

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Peters pour poser sa question.

M. Peters.- Monsieur le Bourgmestre, en regardant sur RTL le journal télévisé du 27 décembre dernier, qui comportait un chapitre sur les sans-abri, quelle ne fut pas ma surprise d'entendre et de voir une personne sans domicile fixe, au demeurant très sympathique, expliquer qu'elle logeait dans un logement du CPAS de la Ville, vide et inoccupé depuis très longtemps. On a ensuite précisé que 8 % des logements du parc du CPAS étaient inoccupés à ce jour.

Vous qui avez des ambitions sociales, vous ne pourrez pas m'empêcher de penser que le président du CPAS de Bruxelles, qui est aussi le grand coordinateur du projet ambitieux de mille nouveaux logements dans la Ville de

Bruxelles devrait regarder d'abord au sein du patrimoine immobilier dont il est responsable depuis 14 ans ce qui pourrait et devrait encore être entrepris.

La politique, monsieur le Bourgmestre, ne consiste pas seulement à procéder à la création de nouvelles infrastructures à coups de subsides ou d'annonces mirobolantes.

L'entretien de ce qui existe, certes moins visible au niveau des medias mais tout aussi indispensable, ne doit pas être négligé au profit de nouvelles constructions spectaculaires et clinquantes, même si on en a parfois besoin.

Dès lors, je voudrais vous demander, monsieur le Bourgmestre, si, au niveau du parc immobilier de la Ville, le nombre de logements inoccupés ou non entretenus atteint un tel pourcentage. Si tel est le cas, ne pourrions-nous pas envisager pendant l'hiver la possibilité de les utiliser pour héberger des sans-abri lorsque les températures atteignent un niveau trop bas ?

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Mayeur.

M. Mayeur.- Monsieur le Bourgmestre, le chiffre de 8 % vient du CPAS. Nous avons fait une analyse de l'état de notre parc immobilier et nous avons constaté que 4 % de logements sont inoccupés parce qu'ils font l'objet d'un rafraîchissement d'une durée de un à trois mois maximum. Ces 4 % sont en *turn over* : après le départ des habitants et en attendant les locataires suivants, on procède à un rafraîchissement des lieux.

Ces 4 % sont partiellement inoccupés, je vais y revenir, et font l'objet de rénovations, c'est-à-dire qu'un bureau a été désigné pour un projet d'architecture ou que nous en sommes à la procédure du permis d'urbanisme.

Qu'en est-il du reportage en question et d'un autre reportage réalisé pour un journal ? Il faut savoir que nous sommes parfois victimes de notre bonté et de notre générosité. Nous permettons à des gens d'occuper temporairement des

lieux en attendant que les travaux de rénovation puissent se faire. Ce délai est parfois long puisque nous sommes en outre tributaires des subsides. Pendant ce temps-là, des gens nous demandent à être logés ; ce sont parfois des associations culturelles, artistiques ou sociales, parfois des individus seuls confrontés à des situations particulières.

Nous avons par exemple abrité un pianiste et son piano dans un immeuble du CPAS. Le jour où les travaux ont pu être entamés et où les équipes de chantier ont dû avoir accès à l'immeuble, la personne a estimé qu'ayant fait elle-même des travaux, elle pouvait rester à cet endroit et que les travaux du CPAS n'étaient plus nécessaires, et elle a entamé une procédure pour pouvoir rester dans le logement. Cette personne est restée plus d'un an rue Van Campenhout, et le projet a pris un an de retard.

Il en va vraisemblablement de même dans cet exemple de la rue des Chartreux, et c'est certainement le cas dans un autre exemple rue de Flandre. Ces gens entament des procédures judiciaires et nous perdons un temps fou. Nous sommes victimes de notre bon cœur et de notre souci de permettre à des gens d'accéder malgré tout à ces immeubles.

L'avis unanime du Conseil de l'aide sociale est donc que 4 % de logements sont vides en moyenne pour le *turn over*, qui est bref, et que 4 % sont vides car ils font l'objet d'un projet de rénovation. Ces chiffres ne sont pas énormes et sont plutôt le signe d'une meilleure gestion que ce que nous avons connu par le passé.

Les chiffres doivent donc être nuancés. Je comprends l'étonnement quand le chiffre de 8 % est donné sans explication. Les membres du conseil ont tous reçu cette étude à l'époque et elle est tenue régulièrement à jour. Nous avons

aussi un listing avec les projets en chantier, et les membres du conseil y ont accès par le biais du Comité du patrimoine au CPAS.

Tout le monde trouvait, et je le pense aussi, qu'il y avait une nette amélioration de la part des services du CPAS. Nous avons donc décidé d'accélérer les procédures de mise en chantier, notamment parce qu'à une époque, le choix avait été fait de confier le travail exclusivement à la régie du CPAS. Celle-ci n'était évidemment pas en mesure de tout faire. À un moment donné, nous avions beaucoup de retard, et celui-ci avait un impact sur les rentrées financières. Nous avons alors décidé de confier un certain nombre de choses à la Régie, et de confier le reste à de plus petites entreprises de rénovation qui opèrent plus rapidement et nous permettent de remettre plus vite les biens sur le marché, donc d'encaisser beaucoup plus vite des loyers, de remettre des gens dans des logements, etc.

Je pense qu'aujourd'hui les choses sont mieux maîtrisées.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Ouriaghli.

M. Ouriaghli, échevin.- Monsieur le Bourgmestre, en ce qui concerne la Ville de Bruxelles, M. Peters sait qu'on fait dire aux chiffres ce qu'on veut. Je vais dons répondre à votre question, monsieur Peters, de manière précise en différentiant la comptabilisation du parc locatif vide et les chancres acquis dans le cadre d'une politique foncière dynamique.

Dans un parc qui compte 2.700 logements, nous avons en permanence entre 20 et 30 logements qui sont proposés à la location et une centaine de logements qui sont en phase de rafraîchissement ou de rénovation.

Grâce au marché stocks que nous avons, plus de 90 % des logements restent vides moins de six mois après la fin du préavis. Les 10 % restants sont en général des appartements où des problèmes plus complexes doivent être résolus.

À ce jour, quatorze logements sont vides depuis plus d'un an, dont six sont situés au numéro 53 du boulevard Anspach. Nous vidons progressivement cet immeuble en vue de sa rénovation totale.

En termes de chômage locatif, nous pouvons donc dire que moins de 5 % du parc de logements sont inoccupés. Nous pouvons très difficilement faire mieux si nous voulons maintenir notre parc en état, vu les contraintes propres à notre statut d'opérateur public en termes de tutelle ou de marché public.

Je puis en tout cas attester que l'état d'occupation du parc locatif fait l'objet d'une note de suivi bimensuelle rédigée par la Régie foncière.

La question de savoir si ce plan logement ne se fait pas au détriment de la mise à niveau du parc existant est surprenante car elle a fait l'objet d'échanges approfondis avec Mmes Mathias et Nagy et M. De Lille.

J'ai expliqué il y a trois semaines à quel point j'étais attentif à ce que les investissements du plan 1.000 logements n'obèrent pas la situation financière de la Régie à long terme ; un plan financier de l'investissement, de son amortissement et du return sur investissement vous a d'ailleurs été présenté. Ce plan financier inclut les montants nécessaires à l'entretien du parc existant, mais aussi celui des nouveaux logements produits.

J'ai en effet expliqué combien il serait insensé que la production de nouveaux logements entraîne un désinvestissement dans l'entretien et la rénovation du parc existant. Je rappelle que plus de cinq millions d'euros sont prévus pour la maintenance ordinaire et extraordinaire du patrimoine pour le seul exercice 2009, soit un quart du produit des loyers.

Le second volet de ma réponse porte sur l'activité immobilière de la Régie foncière. Outre les terrains, la Régie acquiert également des immeubles qui sont quasi inutilisables pour l'habitat, même temporaire.

À la fin de la séance, vous recevrez la liste des immeubles concernés. Sachez que 71 logements sont en chantier et 50 sont à différents stades d'avancement des études en vue de l'obtention d'un permis d'urbanisme.

Aucun de ces immeubles ne peut être affecté à du logement en raison de leur mauvais état. Plusieurs sont toutefois occupés :

- Locquenghien 20, occupé par les services d'hygiène ;
- Thys van ham : antenne du contrat de quartier ;
- de Vrière à Laeken : activités culturelles en lien avec l'asbl Précare ;
- Stéphanie : asbl précédemment située à la rue Palais Outre-Pont et qui y retournera après les travaux.

Le taux d'inoccupation de la Régie, hors rotation locative et réhabilitation de chancres, est de 3,7 %. Mais si nous cumulons ce chiffre avec celui de nos opérations immobilières, nous arrivons à des valeurs proches de celles annoncées pour le CPAS.

Comme je l'ai dit d'entrée de jeu, il est possible de tout faire dire aux chiffres, encore faut-il s'entendre sur les définitions.

Question de Mme Oldenhove de Guertechin concernant le conflit israélo-palestinien

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Oldenhove de Guertechin pour poser sa question.

Oldenhove de Guertechin.- Monsieur le Bourgmestre, le conflit israélo-palestinien engendre une situation humanitaire très inquiétante pour les populations sur place. On a entendu parler de plusieurs centaines de morts et de très nombreux blessés.

Au cas où la Belgique s'inscrirait dans un processus d'aide humanitaire et si des blessés lourds étaient rapatriés, le Collège serait-il d'accord de soutenir nos hôpitaux publics qui accueilleraient ces blessés, en tenant compte bien entendu de leurs possibilités ? Que peut-on faire pour accueillir les blessés graves, les soigner et éventuellement les opérer ici ? Quelle est la position du collège par rapport à cette situation ?

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Close.

M. Close, échevin.- Monsieur le Bourgmestre, les hôpitaux de la Ville sont évidemment prêts à accueillir les blessés. Je pense que, si vous êtes d'accord, M. Mayeur prendra également la parole à ce sujet.

Un problème se pose pour accéder à ces blessés et les faire sortir de la région. Les hôpitaux seront bientôt en mesure d'accueillir des blessés.

Je vois que Mme Nagy quitte la salle, mais j'aurais aimé savoir si elle cautionne l'attitude de son parti qui s'est lancé dans une grande mise en garde pour savoir qui est le plus grand défenseur du peuple palestinien. Un conseilleur communal que je ne connais pas, M. Mossine, mène actuellement une grande campagne sur internet en disant de manière très caricaturale que le MR n'est qu'une bande de sionistes et que le PS et le cdH sont complices. Je suis particulièrement choqué par la situation actuelle au Moyen-Orient et j'estime que, si le parti ne cautionne pas cette personne, elle doit être désavouée.

Traditionnellement – même quand Écolo était dans la majorité – dans cette ville, capitale nationale et européenne, toutes les motions sur le conflit au Proche-Orient ont toujours été négociées entre l'opposition et la majorité ; il en va en tout cas ainsi depuis que je suis à la Ville de Bruxelles. Ce n'est évidemment pas simple parce que le conflit n'est pas simple.

Une question précise vient d'être posée, et je me permets de saisir l'occasion car chaque parti a dû quelque peu justifier sa position en la matière. Et je pense que le pire est de vouloir désigner qui est le bon défenseur des Palestiniens et qui est le traitre.

Je pense que Mme Nagy devrait calmer cet élu qui joue au grand Zorro. C'est une technique peu acceptable dans une situation où une population vit quelque chose de dramatique. Je voudrais quand même que les partis démocratiques évitent de tels procédés, qui sont lamentables. Je tenais à le dire en séance publique du Conseil communal.

Pour répondre à Mme Oldenhove de Guertechin, je dirai que nos hôpitaux sont prêts à accueillir les blessés. Ce n'est pas le Collège qui doit les soutenir mais les SPF Affaires étrangères et Santé publique. Cela a déjà été fait par le passé, nous avons formé des infirmières palestiniennes et envoyé du matériel. Mais quand nous agissons de la sorte, nous le faisons dans un souci humanitaire et pas à la suite d'une prise de position politique dans un conflit qui, je le rappelle, n'est pas manichéen avec les bons et les mauvais.

Je veux qu'à un moment donné le Conseil comprenne que notre mission dans les hôpitaux Iris est de soigner tout le monde, d'où qu'il vienne. Telle a toujours été notre attitude et elle restera la nôtre.

Nous sommes prêts à accueillir des blessés, nous l'avons déjà fait, nous pouvons réagir très rapidement, nous n'attendons qu'une chose c'est que la situation se débloque ; en 48 heures, nous sommes capables d'accueillir un grand nombre de blessés.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Mayeur.

M. Mayeur.- Monsieur le Bourgmestre, comme l'échevin Close vient de le dire, des hôpitaux publics de la Ville de Bruxelles ont déjà mené par le passé

deux missions humanitaires en Cisjordanie, à Ramallah et à Gaza. Nous avons d'ailleurs obtenu le soutien de l'OMS pour notre projet de partenariat avec les hôpitaux palestiniens et des hôpitaux israéliens en vue de former des infirmiers et des médecins palestiniens. Nous avons notamment accueilli à Saint-Pierre des infirmiers et, aujourd'hui encore, un médecin qui vient de Gaza opère dans nos hôpitaux, en maternité et en obstétrique. Une telle formation est importante dans cette région du monde qui est la plus densément peuplée et dont le taux de fécondité est un des plus élevés.

Nous arrivons à la fin du projet que nous avions entamé, mais nous avons aussi accueilli, comme M. Close l'a dit, des patients qui nous ont été envoyés de différentes zones de conflit de Palestine et d'Israël. C'est une mission humanitaire que nous devons mener et pour laquelle nous sommes reconnus. Nous avons ainsi été reconnus par le ministère des Affaires étrangères dans le cadre de ce qu'ils appellent la « diplomatie préventive ». Nous avons aussi obtenu des moyens pour mener cette formation médicale des Palestiniens de Ramallah et de Gaza.

Sans entrer dans les détails du conflit et les subtilités de la situation politique au Proche-Orient, il faut quand même savoir que, depuis que le Hamas est au pouvoir à Gaza, il est beaucoup plus difficile d'y travailler. Cela vaut pour nous mais aussi pour les médecins palestiniens avec lesquels nous sommes en relation. Ces derniers sont confrontés à de grandes difficultés étant donné les conditions imposées par le pouvoir en place dans la bande de Gaza, qui n'est pas le même que l'autorité palestinienne en Cisjordanie, je le rappelle.

Nous devrons donc attendre l'ouverture d'un couloir humanitaire, comme l'a dit M. Close. Si la communauté européenne obtient cette ouverture par la voie diplomatique, il reviendra au gouvernement belge de prendre attitude. Nous

sommes disposés à être la cheville ouvrière des décisions du gouvernement belge, comme nous l'avons déjà été. Aujourd'hui encore, un accord lie l'Hôpital universitaire des enfants avec l'Algérie puisque des enfants algériens sont traités ou opérés. Vous devez le savoir aussi bien que moi puisque vous présidez cet hôpital, madame.

Nous menons actuellement d'autres actions humanitaires, comme au Rwanda dans le cadre des opérations sida, etc. Cette tradition humanitaire sera poursuivie dans ce cas-ci, si les conditions politiques et diplomatiques nous le permettent et si le gouvernement belge le décide. C'est notre mission, c'est le caractère honorable des hôpitaux publics dont, je pense, nous devons être fiers.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Monsieur le Bourgmestre, je souhaite prendre la parole pour un fait personnel, M. Close m'ayant interpellée. Je vous ferai remarquer, monsieur l'échevin, que je vous ai écouté poliment et je vous demande de me répondre avec la même politesse.

M. le Bourgmestre.- M. Close a été impoli ?

Mme Nagy.- Il n'a pas été impoli mais, lors de l'autre débat, la manière de répondre aux interpellations de l'opposition a parfois frôlé l'impolitesse.

M. le Bourgmestre.- Restons dans le débat !

M. Close, échevin.- Quand vous parlez de contourner les marchés publics, comprenez que je m'énerve. Je ne suis pas un voleur ni un tricheur. Vous avez ensuite dit que vous n'aimiez pas la technique, et là je suis resté calme.

M. le Bourgmestre.- Vos allusions, madame, sont parfois gênantes parce qu'elles impliquent des choses qui nous déplaisent.

Mme Nagy.- C'est le rôle de l'opposition.

M. le Bourgmestre.- Non, madame, l'opposition n'a pas le rôle de mentir.

Mme Nagy.- Je n'ai pas menti.

M. le Bourgmestre.- Si, vous avez menti. Nous n'avons pas contourné les règles.

Mme Nagy.- Je souhaite qu'on reste poli dans un contexte qui n'est pas très facile. Permettez-moi, monsieur le Bourgmestre, de répondre à M. Close sur un sujet qui concerne des problèmes internationaux graves et de nombreuses victimes.

On voit très bien à quel point ce conflit est communautaire et combien il risque aussi de créer des difficultés et des oppositions au sein même de notre population. Tout le monde doit donc être extrêmement prudent.

Je partage votre souhait, monsieur Close, de trouver des solutions à ce conflit et d'éviter d'attiser les haines. Je n'ai pas connaissance du mail dont vous parlez mais je vais me renseigner.

Sur le site Écolo, il y a un communiqué de presse du 29. Normalement, il doit y en avoir un nouveau aujourd'hui émanant du bureau, dont je connais le contenu. On va demander que la position du gouvernement belge soit renforcée et précisée pour requérir une force d'interposition et exiger le cessez-le-feu immédiat. Voilà ce sur quoi je peux m'engager. Pour le reste, je vais m'informer et je vous donnerai une réponse. Dans ce cadre-ci, tous les partis démocratiques ont intérêt à se rendre compte que ce conflit risque de poser problème sur le plan international et sur le caractère communautaire de Bruxelles. Il faut donc être d'une extrême prudence. Je ne souhaite qu'une chose, la paix à Gaza. J'espère que le gouvernement belge œuvrera dans ce sens.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Close.

M. Close, échevin.- Monsieur le Bourgmestre, si je me suis permis d'interpeller Mme Nagy tout à l'heure, j'ai aussi expliqué pourquoi je m'étais énervé. Il s'agissait d'une réflexion que vous avez corrigée, madame Nagy.

Dans ce cas-ci, je connais évidemment votre position. Si je me suis permis de vous interpeller, c'est parce que je sens une surenchère qui n'est pas de votre fait ni des dirigeants d'Écolo. Mais à partir du moment où un de vos conseillers communaux véhicule de tels propos, il faut calmer ce genre d'initiative parce que personne n'aura à y gagner.

Je me suis permis de vous interpeller parce que je sais que vous êtes en mesure, avec la régionale, de dire à ces personnes que stigmatiser n'est pas la meilleure façon d'agir. J'ai pris acte de votre position.

M. le Bourgmestre.- Nous sommes arrivés au terme de nos travaux. Je voudrais avec vous féliciter notre collègue, M. Vanackere qui est devenu vice-premier ministre.

Prochaines séances

Vendredi 16 janvier 2009

À partir de 14 heures : sections ordinaires.

Lundi 19 janvier 2009

À 16 heures : séance publique suivie d'un comité secret.

M. le Bourgmestre.- La séance publique est levée.

- La séance publique est levée à 18 heures 20.